

Actuellement, il est interdit aux non-résidents de chasser le caribou dans les Territoires du Nord-Ouest; les résidents, qui peuvent le chasser s'ils sont munis d'un permis général de chasse, doivent se conformer toutefois aux restrictions visant l'usage qu'ils peuvent faire de la viande et la période de l'année pendant laquelle la chasse est permise.

La mise en valeur des ressources minérales des Territoires du Nord-Ouest et l'affluence de travailleurs qui l'a accompagnée n'a pas encore modifié sensiblement l'habitat ou les déplacements du caribou. Les feux de forêt ont détruit certaines parties de son habitat d'hiver et constituent peut-être à l'heure actuelle l'élément le plus important sous ce rapport.

Le gaspillage des chasseurs semble avoir été la cause la plus grave de la démultiplication du caribou. La réglementation vise actuellement à limiter le nombre d'animaux abattus chaque année et à enseigner aux indigènes à conserver le caribou. Il y a lieu d'espérer que les lois adoptées ces dernières années empêcheront la déperdition évitable, maintiendront la chasse dans des limites raisonnables et feront disparaître le danger d'extinction qui menace les troupeaux actuels de caribous des toundras.

## PARTIE III.—CLIMAT ET FUSEAUX HORAIRES

### Section 1.—Climat

Une étude complète des zones météorologiques du Canada a paru aux pp. 43-67 de l'*Annuaire* de 1948-1949 et des tableaux détaillés des facteurs climatiques observés par trente-six stations météorologiques, la plupart situées à des endroits bien connus ou peuplés, figurent aux pp. 37-73 de l'édition de 1950. D'autres articles parus dans des éditions antérieures sont signalés sous la rubrique *Climat et météorologie*, au chapitre XXVIII du présent volume.

Le tableau 1 donne des données polyennales sur la température et la précipitation de 35 stations représentatives du Canada; les tableaux 2 et 3 donnent la température et la précipitation de chaque mois en 1952, à ces mêmes stations. Celles-ci sont situées, pour la plupart, à des endroits bien connus ou peuplés dont le climat représente passablement bien celui d'une région considérable. Les chiffres sous la rubrique "Température" sont, évidemment, des moyennes obtenues dans chaque cas pendant la période d'observation. Sous "Précipitation", pour le total de l'année, le nombre de pouces de pluie est la profondeur totale d'eau accumulée sur une surface horizontale et imperméable hypothétique, sans évaporation. Pareillement, l'épaisseur de neige donnée est celle de la neige qui tombe sur une surface horizontale, sans qu'il se produise de sédimentation, de fonte ni de sublimation. Comme la profondeur de l'eau provenant de la fonte de la neige fraîchement tombée est approximativement un dixième de l'épaisseur de la neige, la précipitation totale s'obtient en additionnant la quantité de pluie tombée et un dixième de l'épaisseur de la neige récemment tombée. Aux fins des présents tableaux, un jour de pluie est celui durant lequel il est tombé 1/100 de pouce de pluie ou plus, et un jour de neige, celui où il est tombé au moins 1/10 de pouce de neige fraîche. Lorsque la température à quatre pieds au-dessus du sol descend à 32° F. ou moins, le jour compte pour un jour de gel. La période approximative continuellement libre de gel est celle qui s'écoule entre la date moyenne de la dernière gelée du printemps et de la première gelée de l'automne.